

Monsieur Patrick VAN IMPE
Président de l'IRE
19, Boulevard du Roi Albert II

1210 BRUXELLES

Bruxelles, le 21 février 2025

Monsieur le Président,
Cher Monsieur VAN IMPE,

Dans le cadre de sa réunion du 19 février 2025, le Conseil supérieur a décidé d'approuver le projet de « norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ESEF) » et a communiqué sa décision au Ministre fédéral en charge de l'Economie, M. David CLARINVAL.

En effet, un mail vous avait été adressé le 21 janvier 2025 afin d'organiser une table ronde avec les représentants du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises et ceux de la FSMA.

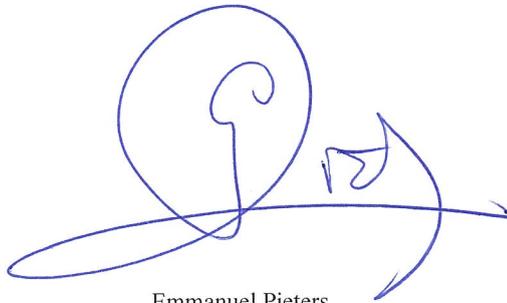
Dans la mesure où ces deux organisations peuvent marquer leur accord avec le projet de norme (version transmise au Conseil supérieur le 23 décembre 2024) et que les échanges de vues au sein du Conseil supérieur ont vu l'adhésion des membres au texte transmis, la tenue de la table ronde ne semblait plus nécessaire.

Je tiens également à vous informer qu'il a été décidé par le Conseil supérieur, toujours dans le cadre de sa réunion du 19 février 2025, que les prochains projets de normes qui seraient transmis par l'IRE pour approbation devraient reprendre, à tout le moins, la typologie de rapports qui peuvent être émis par le réviseur d'entreprises/commissaire dans le cadre de la mission spécifique qui fait l'objet d'une norme. Ceci devrait, de l'avis du Conseil supérieur, fournir une guidance utile pour les professionnels dans l'exercice de leurs missions.

Une autre guidance utile aux professionnels dans le cadre de l'exercice de leurs missions, mais également aux tiers en général, serait de disposer d'un rapport type à utiliser pour le professionnel.

Jusqu'à présent, le Conseil supérieur s'attachait à la mise à disposition d'un rapport de type « clean opinion ». Il ressort des échanges de vues dans le cadre de la réunion du 19 février 2025 que le Conseil supérieur est favorable à l'intégration dans les projets de norme des adaptations du rapport dans les autres cas de figure. Ces adaptations portent à tout le moins sur la conclusion reprise dans le rapport à émettre par le réviseur d'entreprises/commissaire dans le cadre de la mission spécifique qui fait l'objet d'une norme.

Je reste à votre disposition pour tout échange de vues à ce propos et vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Monsieur VAN IMPE, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Emmanuel Pieters
Président